



2025

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2025 - 29
En date du 20 février 2025

Objet : Acceptation du sous-traitant l'entreprise « ELYCOM » pour le marché n°2024LUZ04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande public

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision municipale n°2024-71 en date du 4 juillet 2024 portant attribution du marché n°2024/LUZ/04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt.

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « TERIDEAL SEGEX ENERGIES » pour la réalisation des travaux de raccordement et de mutation des abonnés, dépose de l'ensemble du matériel (transport et distribution).

Considérant que l'entreprise « ELYCOM » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise « ELYCOM », sise 8B Dorée à Valmondois (95760), N° SIRET : 433 476 173 00011, et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Article 2 : Dit que le montant est fixé à 6 122€ (auto-liquidation, la TVA est due par le titulaire).

Article 3 : Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.



2025

Article 4: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Pour le Maire et par délégation
La 1^{ère} adjointe
Nathalie TESSIER

Date de notification :
Date de transmission au représentant de l'Etat :
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication :